

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du 20 mars 2025

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de l'année 2026

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le Code monétaire et financier et notamment ses articles R 518-1 à R 518-12 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L320-1 à L327-12 ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié, fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2024 relatif à l'intérim du poste de directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 24 février 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des dépôts et consignations,

A R R Ê T E :

Article 1er

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des dépôts et consignations, organisé au titre de l'année 2026, est fixée comme suit :

Monsieur Paul PENY	Administrateur de l'Etat du troisième grade, Président Caisse des dépôts et Consignations ;
Madame Elodie ALLIEZ	Attachée principale de l'Etat, Direction générale de l'administration et de la fonction publique ;
Madame Christine BOEZ	Attachée d'administration hors classe de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations ;
Madame Natacha DJANI	Attachée d'administration hors classe de l'Etat, Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
Monsieur Arthur FAURE	Attaché principal de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations ;
Monsieur Thibault LEFOL	Attaché principal de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations ;
Monsieur Emile MBOLADINGA	Attaché principal de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations ;
Madame Laetitia MOULINIER	Attachée principale de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations ;
Monsieur Auguste MOUTOPOULOS	Administrateur de l'Etat du premier grade, vice-Président, Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ;
Madame Catherine OLLIVIER	Attachée d'administration hors classe de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations ;
Madame Elsa PALANDJIAN	Administratrice de l'Etat du premier grade, vice- Présidente, Caisse des dépôts et Consignations,

En cas d'empêchement du président, celui-ci sera remplacé par Madame Elsa PALANDJIAN.

Article 2

Le secrétariat du jury sera assuré par un collaborateur du service « Concours, examens professionnels et projets spécifiques » de la Direction des ressources humaines de l'Etablissement public.

Article 3

Le présent arrêté sera déposé à la Direction des ressources humaines de l'Etablissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et externe ainsi que d'un affichage dans les locaux de l'Etablissement public.

Article 4

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 mars 2025

Pour le Directeur général,
La Directrice des ressources humaines du groupe
et de l'établissement public



Aurélie Robineau-Israël